

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITE, QUE:

Aux personnes intéressées par le règlement de citation reconnaissant le cimetière Blunt comme site patrimonial de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors de la séance régulière du 5 décembre 2016, le Conseil municipal a donné un avis de motion relatif au projet de règlement suivant :

1. Règlement de citation à titre de site patrimonial le cimetière Blunt, situé sur le lot 5 192 369, chemin Bailey.

La citation d'un bien patrimonial fait partie des pouvoirs que la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P-9.002) accorde aux municipalités pour leur permettre de reconnaître et d'assurer la conservation de leur patrimoine.

Le Comité consultatif d'urbanisme de Bolton-Ouest tiendra une séance publique de consultation pour entendre les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet :

Le lundi 6 février 2017, de 19h00 à 19h30
9 chemin Town Hall
Bolton-Ouest

La documentation relative au projet est disponible aux bureaux de l'hôtel de ville.

Donné à Bolton-Ouest, ce 13 janvier 2017

Renaud Ayotte
Directeur général
Secrétaire-trésorier